



## Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

juin 2018  
à mai 2019

Durée des travaux:

12 mois

Montant global:

CHF 10'495'000.-

Effectif moyen:

12 pers.

Surface de dallage:

40'000m<sup>2</sup>

Béton:

16'000m<sup>3</sup>

Terrassement:

35'000m<sup>3</sup>

**Grave ciment:** 15'900m<sup>3</sup>

**Dalle:** 6m x 6m, épaisseur de 40cm  
avec une bande d'enrobé autour

**Réseaux:** 7'500ml

**Canalisations:** 2'700ml

**Matériel:** Pelle mécanique, rouleaux,  
finisher à béton

# RÉFECTION DU PARKING P48

Situation : Chemin du Bois-Brulé, 1218 Grand-Saconnex (GE)

## Type de marché:

Semi-public, enrobé

## Caractéristique:

Ce projet a consisté en la réfection complète du parking P48 situé à l'Est de l'Aéroport International de Genève, ainsi qu'à l'élargissement de la voie d'accès pour les aéronefs.

Le parking peut accueillir 1800 voitures à l'occasion du Salon International de l'Automobile de Genève mais il est destiné aux avions le reste de l'année.

Entièrement en enrobé, le parking d'une surface de 40'000m<sup>2</sup> a été refait en béton (méthode dallage type coffrage glissant et traditionnel). INDUNI a piloté le consortium INDUNI/SCRASA/IMPLENIA pour la réalisation des travaux de génie civil.

Les travaux se sont déroulés conformément aux exigences liées à la zone de sécurité de circulation des avions. Ainsi, nos équipes sont intervenues en partie de nuit entre 23h00 et 6h00. Les activités bruyantes ont également été encadrées pour limiter les nuisances.



## Intervenants:

### Maître de l'ouvrage

Aéroport International de Genève  
Route de l'Aéroport 21  
1215 Le Grand-Saconnex  
GUIDON Michael - 079 773 60 44

### Exécution

Consortium INDUNI, Pilote (33 %) /  
SCRASA (33 %) / IMPLLENIA (34%)  
p.a. INDUNI & Cie SA  
Avenue des Grandes-Communes 6  
1213 Petit-Lancy

### Conducteur de travaux

RUISI Christophe - 079 434 88 27

### Contremaître

SENRA José - 079 240 82 49

### Ingénieurs civils

SOLFOR SA  
Rue du Pré-de-la-Fontaine 15  
1242 Satigny  
KOERBER Christian - 079 214 06 52

## Compétences en matière de protection de l'environnement:

### Air:

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV. Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers. Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que: camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

### Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

### Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430. Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

### Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

### Sols :

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

### Sensibilisation des travailleurs :

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



### INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6  
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1  
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99  
email: info@induni.ch - www.induni.ch

**INDUNI**  
ENSEMBLE,  
CONSTRUISONS  
DEMAIN